

Accusé de réception en préfecture

013-241300276-20111103-2011 A126-DE

Date de signature : -

Date de réception : 17/11/2011



Acte rendu exécutoire par application des
formalités de télé-transmission au Contrôle
de Légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_A126

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs - Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre - Constitution du comité de pilotage pour le suivi de la procédure de renouvellement de la délégation de service public

Le 3 novembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 octobre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMI Héliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DILLINGER Laurent – DRAOUZIA Dahbia – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSDÉMANGE Gérard – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JONES Michèle – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MATAS Henri – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERGER Reine – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – OLLIVIER Arlette – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Marc – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – RIVET-JOLIN Catherine – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANTAMARIA Danielle – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités

Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à ROUGIER Jacques – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENON Charlotte donne pouvoir à MERGER Reine – BRUNET Danièle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à PIERRON Liliane – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre – DECARA Yannick donne pouvoir à DILLINGER Laurent – DEVESA Brigitte donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à MATAS Henri – FOUQUET Robert donne pouvoir à BERNARD Christine – GALLESE Alexandre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TONIN Victor – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GARÇON Jacques – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BRAMI Héliot – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert – SANGLINE Bruno donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude – VILLEVIEILLE Robert donne pouvoir à BELLUCCI Angélique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile – BORDET André – BOUTILLOT Guy – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CURINIER Erick – DEVAUX Pierre – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – LONG Danielle – MERSALI Malik – MORBELLI Pascale – ROUARD Alain – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Madame Le Président

Objet : Désignation des représentants de la Communauté du Pays d'Aix au sein des organismes extérieurs – Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre – Constitution du comité de pilotage pour le suivi de la procédure de renouvellement de la délégation de service public
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2009-A157 du 23 octobre 2009, le Conseil de Communauté a désigné ses représentants au sein du comité syndical du SMITEEB.

Dans sa séance du 5 juillet 2011, ce comité a approuvé la constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique pour le suivi de la procédure de renouvellement de la délégation de service public du réseau de transports urbains du Syndicat.

Le présent rapport concerne la désignation d'un membre supplémentaire de la CPA au sein du comité de pilotage.

Exposé des motifs :

Dans le cadre du renouvellement de la DSP du réseau de transport urbain du Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre, dont le terme est le 31 décembre 2012, le Syndicat souhaite faire appel à une assistance technique, économique et juridique.

Le prestataire aura pour mission, en fonction des directives du maître d'ouvrage, de réaliser le cahier des charges de la consultation, d'organiser et de suivre la

procédure, d'assurer son suivi juridique, d'analyser les offres, de participer à la négociation ainsi qu'au suivi de la rédaction du contrat.

Pour le suivi de cette mission, dont la durée est estimée à 16 mois, le cahier des charges précise que le Syndicat doit mettre en place un comité de pilotage et un comité technique pour la conduite de l'étude.

Le comité de pilotage exerce un rôle de proposition et d'orientation, il définit les options à prendre au fur et à mesure de la démarche et des études tout au long de la procédure de DSP. Il valide les travaux avant de les soumettre à la décision des instances décisionnaires.

Par délibération du Bureau syndical en date du 27 juin 2011, le SMITEEB a décidé que le comité de pilotage serait constitué :

- des membres de la commission de DSP du Syndicat,
- et d'un membre supplémentaire choisi par chaque adhérent.

Le présent rapport concerne donc la désignation de ce membre supplémentaire au sein du comité de pilotage.

Pour information, le comité technique est lui constitué de techniciens des communautés, du département et du SMITEEB.

L'article L.2121-21 alinéa 2-2° du Code général des collectivités territoriales prévoit que les membres de ces organismes sont désignés par le Conseil de Communauté parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue.

En conséquence, le Conseil de communauté doit procéder à l'élection, parmi les délégués titulaires du Conseil de communauté, de ses représentants dans ces organismes extérieurs, en qualité de titulaires.

Toutefois, en vertu des dispositions du dernier alinéa de l'article L.2121-21 précité, le Conseil de Communauté peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentations, sauf dispositions législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'impose le scrutin secret pour la désignation des membres des organismes extérieurs.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21 ;

VU la délibération n° 2009-A157 du Conseil de Communauté du 23 octobre 2009 portant désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs ;

VU la délibération n°2011-512 du Comité Syndical du SMITEEB du 5 juillet 2011 portant constitution du comité de pilotage et du comité technique pour le suivi de la procédure de renouvellement de la DSP ;

Au vu de ces éléments, je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le représentant supplémentaire de la CPA au sein du comité de pilotage pour le suivi de la procédure de renouvellement de la DSP mis en place par le SMITEEB ;
- **PROCEDER** à la désignation du délégué supplémentaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix appelé à siéger en qualité de membre au sein de cette instance ;
- **CONFIRMER** la présence de Messieurs MAURET et MONDOLONI au sein du comité de pilotage, au titre de la C.P.A.

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs - Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre - Constitution du comité de pilotage pour le suivi de la procédure de renouvellement de la délégation de service public

1. Choix des modalités de scrutin

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la CPA au sein du comité de pilotage.

Vote sur la proposition :

Inscrits	144
Votants	128
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	128
Majorité absolue	65
Pour	128
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

•••

2. Désignation du représentant de la CPA

A déclaré candidature : Jean CHORRO

Inscrits	144
Votants	128
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	128
Majorité absolue	65
Pour	128
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

OBJET : Institution - Désignation des représentants de la CPA au sein des organismes extérieurs - Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre - Constitution du comité de pilotage pour le suivi de la procédure de renouvellement de la délégation de service public

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Est désigné représentant de la CPA au sein du comité de pilotage : Jean CHORRO.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse LOISSAINTS MASINI



18 NOV. 2011